

Le **lundi vingt octobre deux mille quatorze** à dix huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 08 octobre 2014, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Gertrude LEJOSNE, Mme Catherine VEROVE, Marie-Paule CAMPION, Messieurs Marc BOUTROY, Louis KALTENBACH, William ALLART, Frédéric LOKIETEK, Bruno FLAMENT, Fabien MARTIN, Didier HAMY.

ETAIT ABSENT : Louis BOUTROY,

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal. L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur Fabien MARTIN a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

Afin d'équilibrer les comptes, Monsieur le Maire propose une délibération modificative soit :

Diminution de crédit de 3 300.00 € sur le compte 022 dépenses imprévues

Augmentation de crédit sur les comptes :

60632 = 750 €

6064 = 450 €

6068 = 250 €

616 = 250 €

625 = 250 €

635 = 100 €

6413 = 1 250 €

---

3 300 €

Adopté à l'unanimité.

### **Bâtiment communal**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'état d'avancement des travaux et de quelques modifications à savoir :

A l'intérieur il sera prévu un petit local pour le comité des fêtes.

Concernant la toiture, pour respecter la pente à 35 degré la charpente sera métallique.

### **Consultation des banques pour un emprunt**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que pour la construction du garage il a été inscrit au BP un emprunt d'un montant de 45 000 € pour équilibrer l'opération.

A ce jour, les travaux sont en cours, et propose donc de consulter des banques pour l'obtention d'un prêt d'un montant de 45 000 € sur 15 ans, à taux fixe, remboursable par trimestrialités.

Après discussion, l'Assemblée émet un avis favorable et décide de consulter la Caisse d'Epargne et la Caisse Régionale de Crédit Agricole.

La remise des offres est fixée au vendredi 14 novembre 2014 à 18h00.

### **Assurance dommage ouvrage**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la construction du garage communal est en cours et propose de consulter plusieurs cabinets d'assurances pour contracter une assurance dommages ouvrages.

Après discussion, l'Assemblée convient qu'il est nécessaire de couvrir la commune contre ces risques.

Elle décide à l'unanimité, de consulter le cabinet AXA (Pierre et Benoît MUCHERY) qui est l'assureur de la Commune, et le Crédit Agricole Service Assurances – PACIFICA.

Les offres seront à remettre en Mairie pour le vendredi 14 novembre 2014 à 18h00.

### **Viabilisation du terrain derrière l'école**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une convention de participation aux travaux a été signée avec Monsieur et Madame Vieillard.

A ce jour, les travaux réalisés représentent la somme de 43 326.54 €.

Les travaux sont réalisés à 72.5 %.

Considérant que dans la convention il a été convenu que la participation de Monsieur et Madame Vieillard ne pouvait excéder 20 000 €.

A l'unanimité des présents, l'Assemblée décide de mettre en recouvrement la somme de 14 500 € à payer au 10 décembre 2014.

Le solde sera réclamé quand les travaux seront réalisés en totalité.

### **Extension de réseaux route du Tap-Cul**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'elle a pris l'engagement de réaliser une extension de tous les réseaux route du Tap-Cul, pour desservir les futures constructions.

Ceux-ci doivent être réalisés dans le courant du premier semestre 2015.

Afin de pouvoir trouver un accord en amont avec les différents concessionnaires, Monsieur le Maire propose de recruter un maître d'œuvre dès maintenant.

A l'unanimité l'Assemblée émet un avis favorable sur cette proposition et décide de consulter le cabinet V2R Ingenierie à Saint Martin les Boulogne et la SEMPACO à Coulogne.

Les offres seront à remettre en Mairie pour le vendredi 14 novembre 2014 à 18h00.

### **Création temporaire d'un poste d'ATSEM et d'un poste d'agent d'entretien**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame Aline VEROVE lui a annoncé l'arrivée prochaine d'un heureux événement.

La naissance est prévue pour début mars 2015.

Elle occupe les deux postes.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de créer deux postes temporaires pour la remplacer dès son arrêt.

Ils seront pourvus par une ou deux personnes.

A l'unanimité des présents, l'Assemblée accepte de créer ces postes et autorise Monsieur le Maire à les pourvoir dès que cela sera nécessaire.

### **Demande d'autorisation d'emplacement pour un camion pizza**

A l'unanimité l'Assemblée a décidé de donner son accord à titre gracieux jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2015 à ARMAGEDDONPIZZA.

Il devra être autonome.

### **Rapport d'activité du SIRB**

Monsieur le Maire commente la vie du SIRB, celle-ci n'a fait l'objet d'aucun commentaire.

### **Photocopieur**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la dématérialisation obligatoire va s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Berger Levrault doit installer le nouveau logiciel dans la semaine.

Tous les documents papier devront être scannés pour être envoyés à la trésorerie par flux.

Notre photocopieur ne peut scanner qu'en feuille à feuille, par conséquent ne pourra nous satisfaire.

La société Delvallé refuse de racheter notre contrat et en propose un autre pour une machine adaptée avec un coût doublé.

L'Assemblée refuse cette proposition.

### **Toiture église**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été dans l'obligation de faire effectuer des réparations sur la toiture de l'église par l'entreprise taverne.

Celle-ci a constaté un très mauvais état du chéneau.

L'Assemblée décide de demander un devis.

### **Créances irrécouvrables**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la trésorerie de Calais par l'intermédiaire de Monsieur Leleu nous demande de délibérer afin d'exécuter une créance irrécouvrable d'un montant de 0.18€.

En effet, Monsieur Pascal PLOUVIN lors d'un paiement PVR de l'année 2012, a intervertit des chiffres.

Afin de corriger cette erreur, un mandat sera donc fait au compte 654 pour cette somme de 0.18 € pour régularisation.

### **Baisse des dotations de l'état : motion de soutien aux demandes de l'AMF**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du plan d'économie de l'état qui sera appliqué sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'état sont appelés à diminuer d'une façon significative pouvant avoisiner les 20 – 25 %.

A l'unanimité des présents l'Assemblée accepte de soutenir l'Association des Maires de France pour expliquer de manière objective la situation et alerter les pouvoirs publics sur les conséquences qui vont se répercuter sur les collectivités locales.

Fin de la séance à 21h00.